

FICHE 6 - Contribuer à l'accompagnement à la scolarité des élèves des collèges et lycées et à l'animation de la vie collégienne ou lycéenne (mission réservée au 2nd degré)

L'action du volontaire en service civique s'inscrit toujours en complémentarité et non en substitution à un emploi.

Outre les activités présentées dans le cadre de la présente fiche, un volontaire en service civique peut également participer au dispositif "devoirs faits" organisé pour l'accompagnement aux devoirs.

- Participer à la lutte contre le décrochage scolaire :

L'action du volontaire en service civique dans le cadre du décrochage scolaire s'inscrit en complémentarité avec l'activité du service de vie scolaire et en cohérence avec le volet éducatif du projet d'établissement.

Il peut être proposé au volontaire les activités suivantes :

- participer aux actions et initiatives relatives à la persévérance scolaire ;
- participer à la prévention de l'abandon scolaire précoce ;
- participer aux entretiens réguliers avec les jeunes en risque de décrochage scolaire, répondre à leurs questions, les rassurer ;
- participer aux rencontres entre ces jeunes et des professionnels dans les secteurs d'activité qui les intéressent ;
- accompagner les jeunes sortis du système scolaire dans leur retour en formation, dans le cadre des missions de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) ;
- participer aux activités de remobilisation proposées par les MLDS aux jeunes et proposer de nouvelles activités de remobilisation ludiques (théâtre, sport, loisirs créatifs) ;
- informer les jeunes et leurs familles sur le rôle et les activités des plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD) dont le but est d'identifier et de proposer aux jeunes sortis du système scolaire une solution de retour en formation ou professionnelle adaptée à leurs souhaits ;
- participer aux rencontres entre les acteurs des plateformes et les jeunes en situation de décrochage scolaire : les aider à définir quel projet ils envisagent et par la suite les accompagner dans leurs démarches (entretiens avec les missions locales, les centres d'information jeunesse, inscription à des formations, etc.) en tant que parrain ;
- informer les jeunes au sein des structures qu'ils fréquentent sur leurs droits en matière d'accompagnement pour le retour en formation et faciliter leurs prises de contact lors de ces campagnes de communication.

- Participer à une meilleure information des élèves sur l'orientation :

Au sein d'un EPLE, en appui aux missions des PsyEN et sous l'autorité du chef d'établissement, le volontaire pourra :

- accompagner le jeune pour l'acquisition, d'une part, d'une meilleure connaissance de lui-même et le développement de sa capacité à entreprendre et, d'autre part, de connaissance des formations et métiers en lien avec le monde économique. Cet accompagnement pourra prendre la forme d'appuis à l'animation d'ateliers de découverte au centre de documentation et d'information de l'établissement (CDI), de préparation

de rencontres avec des professionnels, ou d'accompagnement de visites en entreprise ou de lieux de formation (LEGT, LP et CFA) ;

- aider à l'élaboration du projet d'orientation scolaire et professionnel pour lequel le volontaire pourra compléter les interventions du PsyEN par un rôle de tutorat/mentorat pour les élèves nécessitant un accompagnement renforcé. Son action sera également tournée en direction des familles, en particulier au moment des démarches administratives (dossier à remplir) requises par les procédures d'orientation (fiche de dialogue) et d'affectation (dossier Affelnet). Le VSC aura un simple rôle d'explication pédagogique et ne pourra pas faire à la place des familles.

Par ailleurs, le jeune peut accomplir sa mission ou des temps de sa mission en centre d'information et d'orientation (CIO). En lien avec le directeur du centre, le volontaire apporte sa contribution aux principales missions, notamment pour accueillir et guider le public dans l'espace documentaire et multimédia du CIO. Le volontaire apporte également sa contribution à l'organisation d'événements comme l'organisation de forum des métiers ou des portes ouvertes.

- Participer à l'animation de la vie collégienne ou lycéenne :

Cette mission peut se décliner à travers les activités suivantes :

- participer à l'animation des semaines de l'engagement et de la démocratie, encourager la formation par les pairs en accompagnant les élus volontaires, encourager la participation des élèves ;

- participer à la préparation et à l'animation des réunions du conseil de la vie collégienne ou lycéenne, accompagner les élèves élus et favoriser les initiatives des lycéens;

- faciliter la coordination entre conseils de la **vie collégienne (CVC) ou lycéenne (CVL), inter-CVL et conseil académique de la vie lycéenne (CAVL)**, faciliter l'articulation avec les autres instances de l'établissement, renforcer la capacité de communication des élus ;

- accompagner les équipes éducatives dans la formalisation de projets à dimension partenariale (mise en place de conventions, etc.) ;

- aider à la coordination entre les élèves, les enseignants et les intervenants extérieurs (associations, collectivités, services publics, bénévoles de la réserve citoyenne, etc.) tout au long du projet ou de l'action ;

- prendre part à des ateliers liés à l'exercice du débat, du jugement et de l'argumentation (café-débat, ateliers philosophiques, etc.) pour aider au bon déroulement des séances (préparation du matériel nécessaire, remise en état des locaux, etc.) ;

- accompagner des classes ou des groupes d'élèves lors de déplacements liés aux projets mis en place (visites d'institutions, de lieux de mémoire, etc.) ;

- accompagner les lycéens dans la structuration ou l'animation d'une maison des lycéens, dans le respect de l'autonomie de leur association ;

- **accompagner les équipes éducatives et les élèves** dans l'organisation de **temps forts liés à la citoyenneté** comme la journée de la laïcité, la journée de la mémoire et des génocides, la journée des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leur abolition, etc. ;

- initier des actions de sensibilisation à l'égalité entre les filles et les garçons, etc.

Les jeunes en service civique devront pouvoir accéder au sein de l'établissement à un poste informatique connecté à internet et à un espace de travail leur permettant de préparer leurs activités (salles des professeurs ou autres).